

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

### DECISION DU BUREAU

Séance du 4 avril 2024

**N°24-DB010**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Saint Germain de Joux, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

**Présents :**

**CHANAY** : Elisabeth JEAMBENOIT

**GIRON** : Florian MOINE

**MONTANGES** : Christophe MARQUET

**PLAGNE** : Philippe DINOCHÉAU

**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Gilles THOMASSET

**SURJOUX - LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT

**VALSERHÔNE** : Patrick PERREARD - Isabelle DE OLIVEIRA – Régis PETIT - Catherine BRUN - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Marie-Françoise GONNET

**VILLES** : Guy SUSINI

**Absents** : Jean-Marc BEAUQUIS

**Pouvoirs :**

**CONFORT** : Daniel BRIQUE par Patrick PERREARD

**CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON par Gilles THOMASSET

**INJOUX-GENISSIAT** : Joël PRUDHOMME par Catherine BRUN - Denis MOSSAZ par Philippe DINOCHÉAU

**VALSERHÔNE** : Jean-Pierre FILLION par Serge RONZON

**Votants** : 19

**Présents** : 14

**Date de la convocation** : 28 mars 2024

**Secrétaire de séance** : Benjamin VIBERT

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20240404-24-DB010-CC  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Nature de l'acte : 8.2 Action sociale

**Objet : Convention pluriannuelle financière 2022-2026 entre le Département de l'Ain et Terre Valserhône l'Interco relative au dispositif des Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique – Approbation de l'avenant n°02**

Monsieur Frédéric MALFAIT, vice-président délégué, rappelle qu'une convention financière pluriannuelle 2022-2026 relative au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), porté par la Communauté de communes, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, a été conclue avec le Département de l'Ain.

Cette convention engageait le Département de l'Ain à une participation financière au fonctionnement annuel du CLIC de la Communauté de communes à hauteur de 33 443,34 € inscrite au budget départemental.

La Communauté de Communes s'engageait quant à elle à verser une participation minimale de 10 949 € pour le fonctionnement annuel du CLIC, à poursuivre le portage du CLIC en assurant sa gestion et son animation et à mettre à sa disposition divers matériels et locaux.

Le CLIC s'engageait enfin à assurer ses missions prévues par le cahier des charges départemental des CLIC.

Par un avenant n°1, le Département a augmenté, en raison de l'inflation, sa participation financière annuelle de 3.5 % pour l'année 2023 soit 34 613.86 €.

Le Département propose de conclure un avenant n°2 la convention initiale afin de renforcer son soutien financier compte-tenu du contexte économique actuel. Il a décidé d'augmenter de 3% l'aide financière versée en 2023. Cette aide sera donc de 35 652,27 € (au lieu du montant initial de 33 443,34 €).

**Le Bureau de la Communauté de Communes Terre Valserhône,**

**Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué,**

**VU** les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence animation, gestion et exploitation du CLIC,

**VU** la décision n°21-DB028 du Bureau communautaire, en date du 16 décembre 2021, approuvant la convention pluriannuelle de partenariat et de financement 2022 à 2026 entre le Département de l'Ain et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, relative au CLIC,

**VU** la décision n°23-DB023 du Bureau communautaire, en date du 25 mai 2023, approuvant l'avenant n°01 à la convention pluriannuelle de partenariat et de financement 2022 à 2026 entre le Département de l'Ain et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, relative au CLIC,

**VU** le projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement de partenariat et de financement 2022 à 2026 relative au CLIC, proposé par le Conseil Départemental de l'Ain, ci-annexé,

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20240404-24-DB010-CC  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

**CONSIDERANT** que la proposition du Département d'augmenter sa participation financière 2024 au fonctionnement du dispositif CLIC sur le territoire de Terre Valsenhône envers les personnes âgées, leurs familles ou les professionnels de la gérontologie ;

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

## DECIDE

- d'**APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement de partenariat et de financement 2022 à 2026 relative au CLIC de la Communauté de communes, à intervenir avec le Département de l'Ain, tel que joint à la présente décision.
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer ledit avenant et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Fait et décidé en séance les jour, mois et an susvisés.**

**Ont signé au registre des décisions les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire  
Benjamin VIBERT



Le Président,  
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20240404-24-DB010-CC  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024